

LE DIF

DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

OBJECTIF

Le Diplôme d'Instructeur Fédéral permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la FFKDA.

La formation dispensée en Ecole Régionale de Formation prépare aussi le candidat aux épreuves de la partie spécifique du BEES du 1er degré. La formation DIF peut également être une première partie de la formation CQP.

Son titulaire peut ouvrir des clubs au sein de la FFKDA.

Rappel : Le titulaire du DIF candidat à la partie spécifique du BEES 1^{er} degré peut demander la dispense de l'épreuve technique (arrêté du 20 novembre 1996). Il bénéficie également d'allègements de formation sur le CQP aux conditions décrites dans ce règlement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Pour s'inscrire à la formation, le candidat doit :

- avoir 18 ans ;
- posséder la licence FFKDA pour l'année en cours ;
- être au moins 1er dan ;
- et posséder un brevet de secourisme (cf. page 47).

DUREE DE LA FORMATION : 94 HEURES

70 heures de formation et 24 heures de participation associative

UF	CONTENU	DUREE
UF1	Pédagogie	40 h
UF2	Environnement réglementaire, institutionnel et fédéral communication	20 h
UF3	Anatomie - Physiologie – Biomécanique	10 h
Participation aux activités fédérales	Justifier de 4 actions à choisir entre : <ul style="list-style-type: none"> - les stages techniques d'experts fédéraux, hauts gradés français et japonais et référents disciplines associées (cf. listes sur ffkarate.fr) - l'organisation de manifestations associatives avec obligatoirement au moins une de chaque. Ainsi un stagiaire peut faire : <ul style="list-style-type: none"> - 1 stage et 3 manifestations, - ou 2 stages et 2 manifestations, - ou 3 stages et 1 manifestation. 	24 h
Evaluation	Contrôle continu des connaissances dans les 3 unités de formation (UF) enseignées.	
	Total	94h

LE DIF

REFERENTIEL DE COMPETENCES

UF 1 – PEDAGOGIE

40 heures

A. PEDAGOGIE ELEMENTAIRE (équivalent UF1 du DAF)

Etre capable :

- de structurer un cours : plan de cours, choix pertinent des exercices en fonction des objectifs visés ;
- d'assurer la sécurité des pratiquants ;
- d'avoir une attitude pédagogique adaptée ;
- d'accueillir un public ;
- d'animer un cours ;
- de communiquer ;
- de s'adapter à différents publics : enfants, adolescents, adultes, seniors.

NB : Ce module est enseigné sous forme de mises en situation pédagogique à partir de connaissances théoriques

B. PEDAGOGIE AVANCEE

Etre capable :

- de savoir construire le cours : définir son thème, son objectif principal et ses objectifs secondaires ;
- de choisir des exercices appropriés et organiser leur progressivité ;
- de donner des consignes claires et audibles ;
- d'animer des exercices sur place, en déplacements en ligne, avec des rotations, des changements de direction ;
- de apporter les corrections globales et individuelles ;
- de procéder à des évaluations intermédiaires et s'adapter ;
- de gérer les situations imprévues ;
- de savoir se placer par rapport aux élèves ;
- de s'assurer d'être vu, entendu et compris par tous ses élèves.

NB : Ce module reprend les éléments de la pédagogie élémentaire en les approfondissant avec des mises en situation plus poussées.

C. PLANIFICATION D'UNE SAISON SPORTIVE

Etre capable de planifier ses cours à partir :

- de l'analyse du public concerné (niveau initial de pratique, condition physique...) ;
- des motivations et des objectifs de chacun (compétition, grades, etc...) ;
- du temps disponible (de l'enseignant, des assistants, des élèves et de la structure) ;
- de la logistique (nombre de salles, superficie, matériel pédagogique,...) ;
- des calendriers fédéraux.

D. ORGANISATION ET ANIMATION DE COURS POUR DIFFERENTS PUBLICS

Etre capable de s'adapter à des publics :

- d'âges différents (enfants, adolescents, adultes, vétérans) ;
- de niveaux différents (débutants, avancés, confirmés) ;
- de motivations différentes (karaté sportif, traditionnel, défense, etc..) ;
- de personnes handicapées (handikaraté et karaté adapté).

E. EVALUATION ET ADAPTATION DE SA PROPRE ACTIVITE PEDAGOGIQUE

Etre capable de :

- évaluer son action en se fondant sur une auto-évaluation ainsi que sur des échanges avec les élèves et les dirigeants du club ;
- analyser les résultats de cette action et en tirer un bilan ;
- prendre en compte ce bilan pour adapter ou modifier son action.

UF 2 – ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE, INSTITUTIONNEL, FEDERAL - COMMUNICATION

20 heures

A. CONNAISSANCES ELEMENTAIRES (équivalent UF 2 du DAF)

Etre capable :

1. Environnement institutionnel

- de créer un club selon la loi de 1901, le gérer et l'affilier ;
- de connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité.

2. Environnement fédéral

- de connaître les différences instances fédérales : le niveau national, les ligues, les comités départementaux ;
- de connaître les éléments de la réglementation sportive nécessaires pour préparer une compétition ;
- de connaître les éléments de la réglementation nécessaires pour préparer un élève jusqu'au premier dan ;
- de connaître la filière de formation de la FFKDA.

B. CONNAISSANCES APPROFONDIES

Etre capable :

1. De créer et de gérer un club en se référant à des connaissances relatives à :

- la création d'une association (statuts, démarches administratives) ;
- l'agrément sport ;
- l'assurance ;
- la gestion comptable (budget prévisionnel – comptabilité analytique – bilan) ;
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- le contrôle médical de l'enseignement et de la pratique ;
- les responsabilités du dirigeant, de l'enseignant et de l'association.

2. De faire fonctionner un club sous l'égide de la FFKDA en se référant à sa réglementation relative à :

- l'affiliation et la prise de licence ;
- le fonctionnement des différentes instances fédérales ;
- la réglementation sportive des compétitions ;
- la CSDGE et la délivrance des grades ;
- l'organisation de manifestations.

3. De bien situer chaque diplôme dans la filière de formation et d'en connaître les prérogatives :

- les diplômes fédéraux : DAF, DIF ;
- le certificat de qualification professionnelle : CQP ;
- les diplômes d'Etat : BEES1, BEES2, DEJEPS, DESJEPS.

NB : Ce module B reprend les connaissances élémentaires de réglementation en les approfondissant avec des mises en situation plus poussées.

C. COMMUNICATION

Etre capable d'animer une réunion.

Etre capable de communiquer (écrit, oral, web...) :

- avec les instances publiques (DRJSCS, DDJS, Conseil Régional, Conseil Général, collectivités locales...) ;
- avec les instances sportives (CROS, CDOS) ;
- avec les instances fédérales (fédération, ligue, comité départemental) ;
- avec les adhérents (pratiquants, parents...) ;
- avec les médias, essentiellement locaux et régionaux ;
- avec les partenaires financiers (sponsors...).

UF 3 – ANATOMIE – PHYSIOLOGIE - BIOMECHANIQUE

10 heures

Etre capable :

D'encadrer en toute sécurité pour le pratiquant, un échauffement, une séance, un cycle, en se référant à des connaissances relatives à :

- l'appareil locomoteur :
 - système ostéo-articulaire ;
 - système musculaire ;
 - système nerveux.

- la physiologie de l'effort et de la récupération :
 - système cardio-respiratoire ;
 - filières énergétiques ;
 - connaissances nutritionnelles de base.

N.B. : Ces connaissances seront abordées sous une approche essentiellement fonctionnelle en lien avec la réalité de la pratique en club.

PARTICIPATION AUX ACTIVITES FEDERALES

24 heures

Dans le cadre de sa formation, le candidat participera à quatre actions à choisir entre :

- les stages techniques d'experts fédéraux, hauts gradés français et japonais et référents disciplines associées (cf. listes sur ffkarate.fr)
- l'organisation de manifestations associatives

avec obligatoirement au moins une de chaque.

Ainsi un stagiaire peut faire :

- 1 stage et 3 manifestations,
- ou 2 stages et 2 manifestations,
- ou 3 stages et 1 manifestation.

EVALUATION

Sauf dérogation signée par le DTN, le DIF s'obtient uniquement dans les Ecoles Régionales de Formation par la réussite à un contrôle continu des connaissances dans les 3 unités de formation (UF) enseignées (*pas de notation : admis ou non admis*) et par la réalisation des participations associatives.

VALIDATION

Pour valider le DIF, le candidat doit être admis aux 3 unités de formation et justifier :

- d'un certificat de secourisme ;
 - du 1^{er} dan ;
 - d'une participation associative ou à des stages d'experts d'une durée de 24 heures;
 - des dispenses prévues dans le cadre du règlement fédéral ;
 - de la licence sportive de la saison en cours.
- Aucune attestation de réussite ou de certification DIF ne sera délivrée par la FFKDA avant que toutes ces conditions soient remplies.

LES ACQUIS

En cas de réinscription, le candidat conserve le bénéfice des UF acquises et des dispenses accordées.

LE JURY PLENIER

Les résultats sont validés en commission de délibération par le JURY PLÉNIER composé du :

- Président de la ligue (ou son représentant) qui préside le jury plénier ;
- Directeur technique de ligue ou son représentant ;
- Responsable de l'Ecole Régionale de Formation.

BORDEREAU DE RELEVÉ DE RESULTATS

La feuille récapitulative des résultats de tous les candidats est signée, à la fois, par le Président de ligue, le Directeur technique de ligue et le responsable de l'Ecole Régionale de Formation. Ce document est envoyé à la fédération pour enregistrement sur le fichier central.

HOMOLOGATION DES DIF

Les résultats sont validés par le département formation de la FFKDA.

Le responsable de l'Ecole Régionale de Formation doit suivre le dossier de chaque candidat admis jusqu'à l'homologation effective du DIF.

TARIF UNIQUE DANS TOUTES LES ECOLES REGIONALES DE FORMATION

Tarif unique de **250 euros** pour toutes les Ecoles Régionales de Formation.

La ligue peut décider de déduire le coût de la formation DAF si le candidat au DIF a suivi préalablement cette formation et possède ce premier diplôme fédéral.

POSSIBILITE DE DISPENSE A L'EXAMEN DU BEES 1^{er} DEGRE ET ALLEGEMENT CQP

Le DIF permet d'être dispensé de l'épreuve technique de l'examen spécifique du BEES du 1^{er} degré (à condition d'en faire la demande manuscrite), conformément à l'article 2 de l'arrêté du 20/11/1996 en fixant les épreuves.

Le DIF permet un allègement de formation pour le CQP aux conditions décrites dans ce présent règlement.

DIF DISPENSES

	UF1 Pédagogie	UF2 Environnement réglementaire institutionnel et fédéral Communication	UF3 Anatomie Physiologie Biomécanique	Participation aux activités fédérales
Durée	40 heures	20 heures	10 heures	24 heures
Dispenses totales ou partielles	Dispense de 10 heures (module A de l'UF 1) pour les titulaires du DAF ou d'une licence 2 STAPS ou équivalent	Dispense de 4 heures (module A de l'UF 2) pour les titulaires du DAF et les présidents de club Dispense complète de l'UF 2 pour les présidents de comités départementaux ou de ligue et pour les membres de l'équipe technique régionale	Dispense de l'UF 3 pour les médecins, kinésithérapeutes, infirmiers ainsi que pour les titulaires d'un diplôme paramédical, de la partie commune d'un brevet d'Etat ou d'une licence 2 STAPS ou équivalent	Dispense complète - pour les arbitres, juges ou examinateurs de passage de grade en exercice - pour les sportifs espoirs et pour les sportifs haut niveau inscrits sur les listes : Elite, Sénior ou Jeune - pour les titulaires du DAF